



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU du 12 octobre 2021

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 octobre 2021

COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 12 du mois d'octobre à 20 heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 5 octobre 2021, se réunit, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DALLARD, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Présents : M. Jean-Michel DALLARD, Maire,

Mmes Alexandra COSTES, Stéphanie MINETTI, Odette PONS, Mrs Daniel DEJEAN, Pierre CONDOJANOPOULOS, Jean-Louis EYCHENNE, Adjointes,

Mmes Corinne DELHOM, Amélie GRIEU, Laurence COUTENCEAU, Sandrine CORATO, Sandrine LACROIX, Arlette ROUMY, Marie-Claude FEUILLERAC, MM Christophe LAVERGNE, Pierre DELMAS, Patrick RASSINEUX, Laurent CERON, Jacques FADEUILHE, Vivien BENTAJOU, Daniel PIN, Marc DELSOUC, conseillers municipaux.

Excusée en début de séance :

Lucie HIPPOLYTE,

Secrétaire de séance :

Mme PONS Odette

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

M. le Maire soumet au vote l'approbation du compte-rendu de la séance du 20 juillet 2021 :
Vote : Adopté à l'unanimité

M Le Maire ajourne la délibération :

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ART LONGAGES

Délibération 1 : rapporteur M. DEJEAN

REMISE GRACIEUSE DEPOT DE LA CAUTION FAULON KINESITHERAPEUTE

Mr Dejean demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la remise gracieuse de la caution du local situé place de la Prade pour un montant de 700 €. Le cabinet de Kinés FAU LON occupe ce local depuis 2010, et le titre de caution n'a jamais été émis.

Pour être dans la conformité des règles locatives il est nécessaire à ce jour soit de facturer ladite caution soit de procéder à une remise gracieuse.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la remise gracieuse de cette caution pour un montant de 700 €.

Vote : 9 POUR
2 abstentions
11 CONTRE
1 absence

En conséquence, l'action de recouvrement sera engagée

Arrivée de Mme Lucie HIPPOLYTE à 20 h 10.

Délibération 2 : rapporteur M. DEJEAN

OBJET GARANTIE ACCORDEE PAR LA COMMUNE DE LONGAGES POUR UN PRÊT CONTRACTE PAR LA COOPERATIVE D'HABITATION AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATION

La Coopérative d'Habitation a contracté un prêt Haut Bilan en soutien des chantiers touchés par la crise sanitaire, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations d'un montant de 73 500,00 €. Elle sollicite la garantie de la commune à hauteur de 30 % de ce prêt, soit, 22 050,00 €.

Vote : pour à l'unanimité

Délibération 3 : rapporteur M. le MAIRE

DENOMINATION DE LA RUE DU LOTISSEMENT « LES JARDINS DE ROUSSELIS »

Le nom sera : « Impasse les Jardins de Rousselis »

Vote : pour à l'unanimité

Délibération 4 : rapporteur Mme O. PONS

MISE EN PLACE DES RIFSEEP

Mme PONS rappelle les données de la proposition de la délibération et commente le tableau :

- Régime actuel : 84 125 euros
- Montant du nouveau régime : 97 338 euros
- Augmentation de : 13 213 euros soit 15,7%
- 15 agents ont un maintien du régime antérieur
- 18 agents accèdent au nouveau régime

M le Maire souligne l'effort de notre commune en faveur des agents. Le retour du CDG 31 indique que beaucoup de communes ont fait le choix de la baisse des primes pour les salariés et n'ont pas intégré les contractuels.

VOTE : pour à l'unanimité.

M le Maire indique en fin de réunion qu'il mettra à l'ordre du jour du prochain CM, la demande d'une famille de financement pour l'école occitane.

Les questions qu'il faudra se poser : pourquoi cette école particulièrement ? Est-ce assimilable à une scolarité extérieure ? Serons-nous soumis au financement de demandes pour d'autres types de scolarité dans l'avenir ?

Après un entretien téléphonique avec la famille qui a fait le choix d'une autre école dont la prestation n'existe pas dans la commune, Mr le Maire décide de porter ce vote à la décision lors d'un prochain Conseil Municipal.

Mr le Maire met fin à la séance à 20H28.